

En mai, fais ce qui te plaît...

En exécution du mandat qui lui a été confié par le Conseil européen, la Convention européenne, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, a rendu un Projet de Constitution européenne. Ce projet est en train d'être ratifié. Parmi les Etats membres de l'Union, les uns l'ont fait déjà ou le feront encore par voie parlementaire: la Lituanie, la Hongrie, la Slovénie, la Grèce, la Belgique l'ont approuvé, les parlements de Chypre, d'Allemagne, d'Autriche et de la Slovaquie votent en mai...

D'autres pays ont opté pour le référendum, et l'Espagne a dit oui la première. La France donnera son avis le 29 mai, pour les Pays-Bas, ce sera le 1er juin, pour le Luxembourg, le 10 juillet.

La France nous précédera donc de six semaines. Comme, actuellement, tous les sondages montrent que le non est majoritaire chez nos voisins, les yeux, évidemment, sont tournés vers eux. Le vote de la France sera déterminant à plus d'un titre, mais remarquons qu'aux Pays-Bas aussi, le non paraît en train de devenir majoritaire.

Au Luxembourg, après une longue léthargie, on commence à s'éveiller et à dresser les oreilles. Les sondages, chez nous, montrent qu'actuellement (encore) le oui l'emporte, mais on constate que le non progresse.

Aussi „kulturissimo" se propose-t-il d'offrir la voix aux deux courants. Nous savons que nos „patrons", les directeurs du Tageblatt, sont en faveur de la Constitution, mais nous connaissons suffisamment leur tolérance pour que nous soyons libres de présenter des points de vue contradictoires. Nous donnerons donc l'avis des uns et des autres, afin que nos lectrices et lecteurs puissent se faire leur idée, ou du moins une idée plus claire et plus précise de ce qui est en jeu.

Pourquoi accordons-nous une si grande importance aux réflexions de nos amis français? Parce que beaucoup de nos lectrices et lecteurs sont français ou se sentent proches de la France. Parce que la controverse y est vive et qu'on ne peut qu'en apprendre. Parce que l'importance du vote se mesure actuellement le mieux aux débats véhéments que se livrent partisans et adversaires du projet. Parce que cette Constitution, qui n'en est pas une, et sa ratification, vont déterminer de façon décisive notre avenir commun: Il ne faut pas oublier que le Traité Constitutionnel pour l'Europe, avant de pouvoir entrer en application, doit être approuvé par tous les Etats membres sans exception.

Or, qu'arrivera-t-il si un ou plusieurs pays font bande à part?

Le non d'un pays fondateur de l'Union Européenne vaudra-t-il alors plus que celui d'un petit pays qui vient seulement d'adhérer? Les Etats de l'UE sont-ils considérés comme égaux ou non?

Qu'advientra-t-il de l'Europe en cas de refus? Trouvera-t-on une voie de sortie, et si oui, laquelle?

Procédera-t-on à de seconds référendums comme on l'a vu déjà pour le Danemark ou l'Irlande à d'autres occasions?

Questions subsidiaires concernant le Luxembourg:

Comment se fait-il que pour la première fois après 68 ans, le gouvernement luxembourgeois ait opté pour le référendum comme moyen de consultation de la population?

Comment se fait-il que les choses aient été si mal conçues et prises en main que ni le Grand-Duc, ni les citoyens des autres Etats membres de l'UE ne soient habilités à exprimer leur voix?

Comment un Premier ministre – avant toute discussion sur la Constitution – peut-il exercer son petit chantage personnel, en menaçant de démissionner au cas où le peuple oserait dire non?

Quel est donc l'étrange sens de démocratie que Monsieur Juncker met en avant à l'occasion d'un exercice aussi démocratique qu'un référendum?

Guy Wagner